

**Cabinet MANCIER-LHEURE AVOCATS**

Barreau de l'Essonne  
Cour d'Appel de Paris  
13, Place du Marché – BP 83  
91312 MONTLHERY CEDEX  
☎ : 01 69 80 60 82  
☎ : 01 69 01 97 31  
avocats@mancier-lheure-avocat.fr

En Collaboration avec :

Gilles NOUGARET

*Avocat au Barreau de l'Essonne*

**Monsieur Thibault THOMAS**  
9 Impasse Les Hauts de Sérignan  
34410 SERIGNAN

**Envoi par e-mail à thibault.thomas91@neuf.fr**

MONTLHERY, le 29 novembre 2016

**Affaire : THOMAS / FIX**  
**Nos Réf. : 2016065 - EML/ACL**

Cher Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le projet de courrier que je compte adresser à Madame FIX.

En êtes-vous d'accord ?

Pourriez-vous m'adresser en trois exemplaires l'acte de propriété, deux estimations d'agences immobilières, ainsi que les documents et courriers échangés par les Notaires ?

Je me propose également d'informer Maître POIRIER de ma démarche et de réclamer à Maître LE BESCO les éléments du dossier, ayant bien compris qu'il s'était dessaisi du dossier.

Après réception de votre accord et envoi du courrier à Madame FIX, si aucune réponse n'intervient dans un délai de huitaine, je vous préparerai un projet d'assignation devant le Tribunal de Grande Instance d'Évry.

Dans l'attente de votre avis,

Veillez croire, Cher Monsieur, en l'expression de mes sentiments dévoués.

**Elisabeth MANCIER - LHEURE**



***PJ : Projet de courrier à Madame FIX***

**Cabinet MANCIER-LHEURE AVOCATS**

Barreau de l'Essonne  
Cour d'Appel de Paris  
13, Place du Marché – BP 83  
91312 MONTLHERY CEDEX  
☎ : 01 69 80 60 82  
☎ 01 69 01 97 31  
avocats@mancier-lheure-avocat.fr

En Collaboration avec :

Gilles NOUGARET

Avocat au Barreau de l'Essonne

**Madame Brigitte FIX-DESCAMPS**

32 Avenue des Pierrots  
91400 ORSAY

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

MONTLHERY, le 29 novembre 2016

**Affaire : THOMAS / FIX**

**Nos Réf. : 2016065 - EML/ACL**

Madame,

Conseil de Monsieur Thibault THOMAS, celui-ci m'indique qu'il a acquis un bien immobilier en 1986 à Orsay avec vous à hauteur de 70 € et 30 %.

Vous occupez ce bien alors que Monsieur Thibault THOMAS demeure dans l'Hérault à la suite de votre séparation.

Il souhaite sortir de l'indivision et de ce fait, vous propose, comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises, de vous racheter votre part et mettre fin à l'indivision, précisant qu'une indemnité d'occupation est également due par vos soins depuis plusieurs années.

Peut-on en terminer de manière amiable, Monsieur Thibault THOMAS vous proposant les sommes suivantes :

- 80 000 € en paiement de votre part de 30 %
- 1 040 € mensuellement à l'indivision au titre de l'indemnité d'occupation depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2011

Je vous remercie de me faire part de votre position et de m'indiquer les nom et coordonnées de votre Conseil.

Veillez croire, Madame, en l'expression de mes sentiments dévoués.

**Elisabeth MANCIER - LHEURE**